

Le
SICTOBA

**DONNONS DU SOUFFLE
À NOS PAYSAGES**

Rapport d'activités

2015



SICTOBA

**Quartier La Gare 07460 Beaulieu - Tél. 04 75 39 06 99
contact@sictoba.fr**



SOMMAIRE

LE SYNDICAT	P 3
L'ÉQUIPE DU SICTOBA	P 4
L'ISDND	P 6
LES DÉCHETTERIES	P 8
PRÉVENTION & COMPOSTAGE	P 10
LA COLLECTE SÉLECTIVE	P 12
LA COMMUNICATION EN 2015	P 14
BILAN DÉTRITIQUE 2015	P 15

LE SYNDICAT

STRUCTURE DU SYNDICAT :

Le SICTOBA, Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures ménagères de la Basse Ardèche, est un établissement public de coopération intercommunale (E.P.C.I), sans fiscalité propre. Le SICTOBA a été créé en 1976 pour assurer une gestion commune du traitement des déchets. En janvier 2014, le syndicat s'est étendu avec l'intégration de la commune de Saint Remèze. Le territoire du SICTOBA comptait, pour l'année 2015, une population de 32 258* habitants, répartie sur 51 communes de la Basse Ardèche et 1 commune du Gard. Le territoire est caractérisé par une forte dominante rurale et une influence touristique importante.

Le SICTOBA a pour compétence le traitement des déchets ménagers produits sur son territoire. A ce titre, il est en charge :

- du traitement des déchets ménagers enfouis sur l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux, à cheval sur les communes de Beaulieu et de Grospierres.
- de la gestion des déchets encombrants par le biais du réseau des 7 déchetteries.
- de la collecte des encombrants
- de la gestion des déchets verts avec l'exploitation d'une plateforme de compostage et d'aires de dépôts.

Le SICTOBA est missionné par les E.P.C.I adhérents pour la collecte sélective :

- du verre
- des emballages ménagers et papiers en mélange

En 2015, le tonnage des déchets ménagers pris en charge par le SICTOBA s'élevait à **24 332,99 tonnes** (ordures ménagères, collecte sélective et déchetteries).

* Population légale 2014 - source INSEE

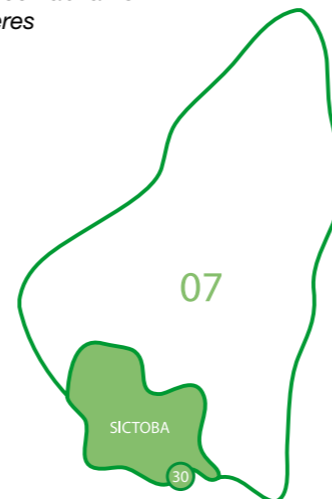
NOS COMMUNAUTÉS DE COMMUNES ADHÉRENTES SONT :

CDC des Gorges de l'Ardèche : 12 667 habitants
Balazuc, Chauzon, Grospierres, Labeaume, Labastide de Virac, Lagorce, Orgnac L'Aven, Pradons, Ruoms, Salavas, Sampzon, St Alban Auriolles, St Remèze, Vagnas, Vallon Pont D'Arc et Bessas

CDC du Pays Beaume Drobie : 8 606 habitants
Beaumont, Chandolas, Dompnac, Fauçères, Joyeuse, Lablachère, Laboule, Loubaresse, Payzac, Planzolles, Ribes, Rocles, Rosières, Sablières, St André Lachamp, St Genest de Beauzon, St Mélan, Valgorge et Vernon

CDC du Pays des Vans en Cévennes : 8 897 habitants
Banne, Beaulieu, Berrias et Casteljaou, Chambonas, Gravières, Les Assions, Les Salelles, Les Vans, Malarce sur La Thines, Malbosc, Montselgues, St André de Cruzières, St Paul Le Jeune, St Pierre St Jean et Ste Marguerite Lafigère

CDC de Cèze Cévennes : 2 088 habitants
Barjac et St Sauveur de Cruzières



Le SICTOBA est administré par un comité syndical composé de 31 délégués, représentants des 4 collectivités adhérentes (communautés de communes), avec un délégué par tranche effective de 1000 habitants. Le comité syndical définit la politique du syndicat, vote le budget, programme les investissements et oriente la gestion du service. Il se réunit environ 4 à 6 fois par an. Le comité syndical, conformément à la loi, délègue une partie de ses attributions au bureau syndical, qui compte 12 membres. Toutes les décisions prises par le bureau sont ensuite rapportées au comité syndical.

L'EXÉCUTIF :



Président - en charge de l'ISDND
Christophe DEFFREIX - CDC du Pays Beaume Drobie

1^{er} Vice-président - en charge de la prévention et des déchets verts :
Jean-François BORIE - CDC du Pays des Vans en Cévennes



2^e Vice-président - en charge des déchetteries et de la collecte sélective :
Marc GUIGON - CDC des Gorges de l'Ardèche

3^e Vice-président - en charge du compostage :
Marie-Claire PAQUELET - CDC du Pays Beaume Drobie



ET LES 8 MEMBRES DU BUREAU :



- **Serge ALLAVENA** (Banne) - CDC du Pays des Vans en Cévennes
- **Alexandre FAURE** (Vernon) - CDC du Pays Beaume Drobie
- **Monique JARRIGE** (Les Vans) - CDC du Pays des Vans en Cévennes
- **Magalie MARGOTTON** (St Paul le Jeune) - CDC du Pays des Vans en Cévennes
- **Luc PARMENTIER** (St André Lachamp) - CDC du Pays Beaume Drobie
- **Michel SEVEYRAC** (Valgorge) - CDC du Pays Beaume Drobie

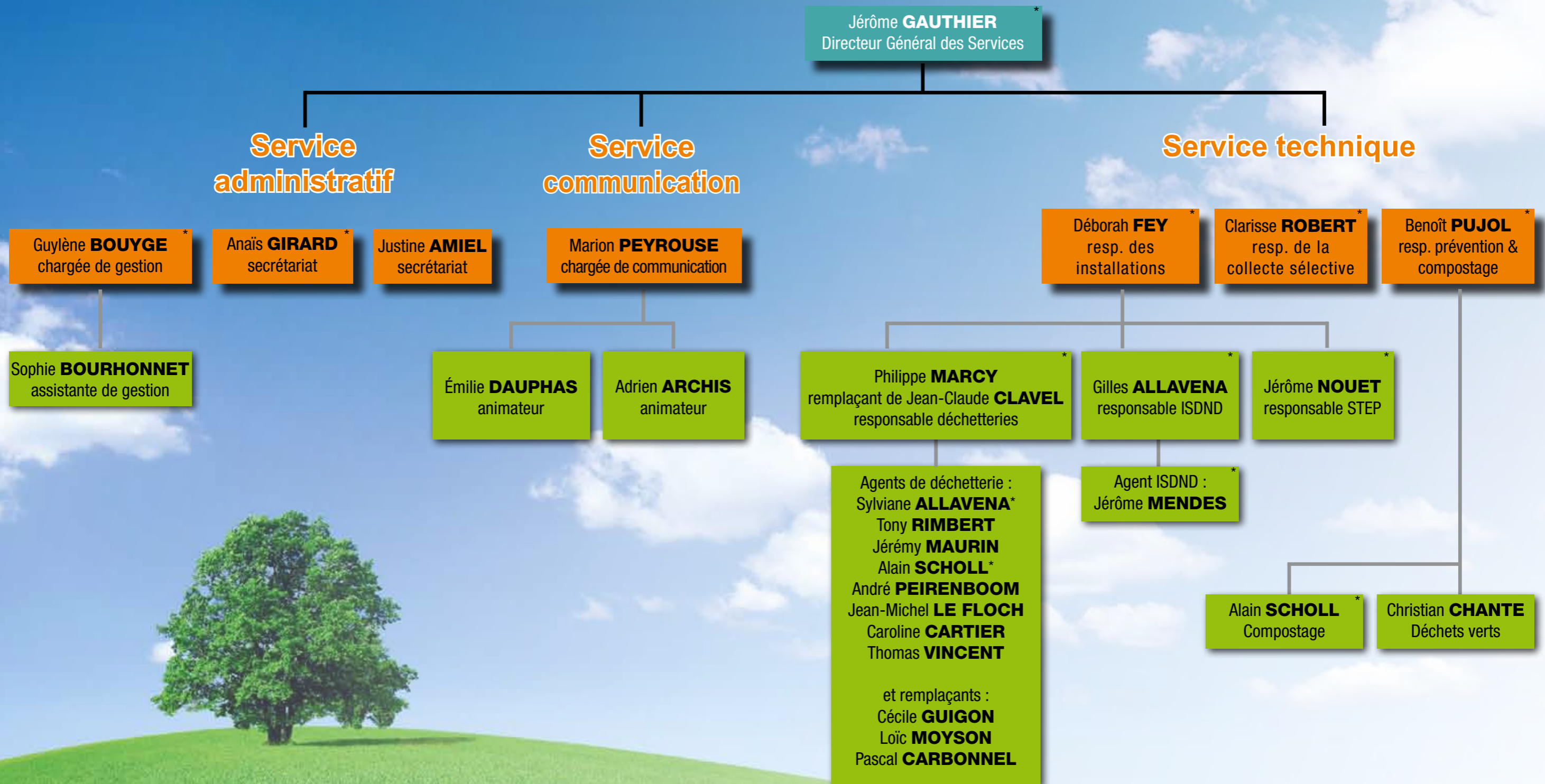
- **Henri ARLAUD** (St Alban Auriolles) - CDC des Gorges de l'Ardèche
- **Michel MARITON** (Lagorce) - CDC des Gorges de l'Ardèche

COMPTES DU SICTOBA :

Le SICTOBA assure sa mission de service public grâce à 3 budgets :

- **Budget général 2015** : il est dédié aux prestations de traitement des déchets ultimes, à la prévention et à la gestion des déchets verts.
 - fonctionnement : **3 346 355 €**
 - investissement : **2 213 601 €**
- **Budget annexe collecte sélective** : il est dédié à l'ensemble de la gestion de la collecte sélective (verre, emballages ménagers et papiers).
 - Fonctionnement : **1 400 986 €**
 - Investissement : **228 333 €**
- **Budget annexe déchetteries** : il est dédié à l'ensemble de la gestion du réseau des 7 déchetteries du SICTOBA.
 - Fonctionnement : **1 607 664 €**
 - Investissement : **2 141 714 €**

Le SICTOBA assure l'équilibre des différents budgets grâce aux participations des collectivités adhérentes et à diverses recettes.



NB : les agents marqués de l'astérisque (*) sont titulaires de la fonction publique, par conséquent les agents ne présentant pas cette marque sont contractuels au sein de la structure.

LE RÉSEAU BIOGAZ SUR L'ISDND DE GROSPIERRES

Les déchets ménagers et assimilés sont le siège d'une activité bactérienne dont l'une des conséquences est la production de biogaz.

En l'absence de toute intervention, le biogaz composé essentiellement de méthane (CH₄) et de dioxyde de carbone (CO₂), se dissiperait dans l'atmosphère générant des nuisances olfactives diffuses. Le méthane est un puissant gaz à effet de serre, qui contribue au réchauffement climatique : il a un impact sur l'effet de serre environ 23 fois plus puissant que le dioxyde de carbone (CO₂).

Le biogaz produit de façon naturelle et continue au sein de la biomasse, doit donc être récupéré en permanence par un système de dégazage, afin d'éviter ces nuisances.

Le réseau est constitué d'un collecteur principal auquel viendront se connecter des collecteurs secondaires de plus faible diamètre, installés au fur et à mesure de l'exploitation du casier.

Le dispositif de combustion du biogaz est une torchère.
Il s'agit du système de destruction du biogaz classique.



A LA RENCONTRE DES ACTEURS DU SICTOBA



Christophe DEFFREIX, président du SICTOBA.

Où en sommes-nous dans l'exploitation du site d'enfouissement de Grospierres ?

Nous avons commencé l'exploitation du casier 5 en septembre 2009, ce casier est fractionné en 3 alvéoles distinctes. A ce jour, nous sommes à la moitié de l'exploitation du casier c'est-à-dire que nous sommes arrivés à saturation de l'alvéole 3. Nous exploitons la deuxième moitié de l'alvéole 2 en ce moment. Une fois l'alvéole 2 terminée, nous travaillerons sur la dernière partie du casier c'est-à-dire l'alvéole 1. La fin de l'exploitation du site est prévue pour 2020.

Que va devenir le site d'enfouissement de Grospierres à la fin de son exploitation ?

Une fois le casier plein, le SICTOBA devra suivre des prescriptions strictes de réaménagement (couverture végétale, plantations) et de suivi (contrôles des rejets aqueux et gazeux) sur une période de 30 ans.

Une fois que le casier arrive à saturation, il est nécessaire de le refermer afin de garantir l'étanchéité en vue d'éviter tout type de pollution (lixiviats, odeurs, envols, ...); pour cela, le syndicat procèdera comme pour le fond et les côtés du casier :

- sur les déchets, sera placée une couche (30cm) de matériaux marno-calcaires,
 - au-dessus un géotextile de protection,
 - une géo membrane, pour assurer l'étanchéité,
 - un géo-composite de drainage des eaux de pluie,
 - enfin, une couche de terre végétale (au moins 50 cm d'épaisseur) qui sera le support de la végétation.
- Seule la tête des puits de captage du biogaz indiquera qu'en dessous se trouvent des déchets.

Qu'allons-nous faire de nos déchets ultimes après la saturation du site de Grospierres ?

A ce jour, il est difficile d'affirmer ce que nous allons faire de nos déchets après la fermeture de l'ISDND. Cependant une chose est sûre nous travaillons activement en partenariat avec le SIDOMSA (syndicat de traitement des déchets du bassin albenassien) pour trouver une solution au traitement de nos déchets ultimes ; c'est pourquoi une commission commune a été mise en place il y a 6 ans, afin de réfléchir à une solution adaptée au contexte local et économiquement acceptable. La solution envisagée : une mutualisation de commande pour la passation d'un marché auquel un industriel pourra répondre pour créer un centre de revalorisation de nos déchets, en laissant la possibilité de solution innovante, tel que les CSR (combustibles solides de récupération) ou autres. Cette solution au vu des nouveaux décrets réglementaires et du nouveau PIPGDND (Plan Interdépartemental de Prévention et Gestion des Déchet Non Dangereux) en vigueur, semble pouvoir satisfaire l'ensemble de nos deux territoires.

Le processus consiste à séparer les ordures ménagères entrantes en 3 flux de déchets distincts :

- le flux de déchets recyclables : les déchets qui n'ont pas été triés par les habitants et qui se retrouvent dans les ordures ménagères.
- Les déchets ayant un pouvoir calorifique seront transformés en combustibles pour les cimenteries ou toute industrie susceptible de les accepter.
- le flux fermentescibles : les déchets organiques qui seront traités par le biais d'un processus innovant, mais surtout devront être détournés à la source, pour qu'une partie infime reste à traiter.

L'objectif de ce type de traitement est de limiter la mise en enfouissement par la valorisation matière et énergétique de nos déchets.

LES CHIFFRES DE 2015 :

Le SICTOBA compte 7 déchetteries sur l'ensemble de son territoire. En 2015, 8120.81 tonnes de déchets ont été collectées, soit une augmentation de 4.87 % par rapport à 2014.

	BARJAC	BEAULIEU	JOYEUSE	LES VANS	RUOMS	ST REMEZE	VALLON	TOTAL
Autres métaux	0,90	0,90	0,90	0,90	0,90	0,90	0,90	6,30
Batteries	2,31	2,31	2,31	2,31	2,31	2,31	2,31	16,14
Bois	198,58	170,20	182,60	263,42	155,44	59,16	393,66	1423,06
Capsules Nespresso	0,32	0,32	0,32	0,32	0,32	0,32	0,32	2,26
Cartons		50,42	78,30	132,10	32,24	17,84	91,22	537,64
Cartouches d'encre	0,03	0,03	0,03	0,03	0,03	0,03	0,03	0,22
Déchets Verts	500,00					50,66	789,00	1339,66
DEEE	11,58	54,02	45,94	120,95	46,48	7,61	100,13	386,71
DMS (dont ECODDS)	6,92	7,46	9	17,52	34,24		14,32	89,46
Mobilier (Ecomobilier & Valdelia)				100,36	6,30			106,66
Encombrants	259,08	224,26	359,46	403,85	160,16	76,30	459,36	1942,47
Films plastiques	4,20							4,20
Gravats	211,54	173,03		472,64	110,61	57,64	509,03	1534,49
Huiles de frites	0,72	0,36		1,22	0,69		1,02	4,00
Huiles de vidange	1,60	2,48	0,00	3,92	1,28	0,72	2,96	12,98
Lampes	0,13	0,13	0,13	0,13	0,13	0,13	0,13	0,90
Métaux	48,73	40,26	89,90	114,58	56,37	32,24	137,58	519,66
Piles	0,44	0,40	0,62	1,59	0,50	0,00	0,50	4,06
Pneumatique							10,26	10,26
Polystyrène	2,31	2,31	2,31	2,31	2,31	2,31	2,31	16,18
Réemploi	2,60	2,60		2,60	2,60		2,60	13,00

Réhabilitation du réseau des déchetteries :

Les déchetteries sont des équipements de proximité indispensables à notre territoire. Ainsi le grand chantier de l'année 2015 fût la réhabilitation de 5 déchetteries, afin de continuer à apporter un service de valorisation des déchets adapté aux besoins des usagers. Les sites concernés par ces travaux sont : Barjac, Beaulieu, Les Vans, Vallon, et Ruoms a qui été entièrement refaite. Ces travaux ont permis :

- de répondre à l'augmentation des volumes de déchets déposés en déchetterie,
- de mettre en place des nouvelles filières de recyclage sur les sites,
- d'optimiser le fonctionnement de ces équipements,
- d'améliorer la sécurité pour les usagers et le personnel.



Les filières de traitement des déchets collectés en déchetteries :

	Déchetteries concernées	Collecteur	Tri	Traitement	Devenir des déchets
Encombrants	Beaulieu, Ruoms, Vallon, Les Vans, Barjac	Plancher Environnement		Enfouissement	ISDND COVED Roussas
	Joyeuse, St Remèze	COVED			
Ferrailles	Beaulieu, Ruoms, Vallon, Les Vans, Barjac	GDE Aubenas	GDE Aubenas	NC	Production d'objets en métal
	Joyeuse, St Remèze	COVED			
Cartons	Beaulieu, Ruoms, Vallon, Les Vans	Plancher Environnement	Plancher Environnement	NC	Production de cartons ondulés
	Joyeuse, St Remèze	COVED			
	Barjac	Interne	Plateforme de compostage		
Bois	Beaulieu, Ruoms, Vallon, Les Vans, Barjac	Plancher Environnement	Plancher Environnement	NC	Production de panneaux de particules ou valorisation énergétique
	Joyeuse, St Remèze	COVED			
Batteries	Toutes les déchetteries		Recyclax		Traitement spécifique et recyclage
Piles	Toutes les déchetteries		Corepile		Traitement spécifique et recyclage
Capsules Nespresso	Toutes les déchetteries		Collectors		Recyclage matière et compostage
Cartouches d'encres	Toutes les déchetteries		Collectors		Recyclage et reconditionnement
Ampoules à économie d'énergie	Toutes les déchetteries	Recyclum		COVED Clermont Ferrand	Recyclage du verre, des métaux et récupération du mercure
Huiles de vidange	Beaulieu, Joyeuse, Ruoms, Vallon, Les Vans, St Remèze		Ets Volle	NC	50% régénération (3l d'huile usagée pour 2l d'huile propre)
	Barjac		Chimirec Socodéli		50 % valorisation énergétique
Huiles de friture	Toutes les déchetteries		Huilétic	NC	Fabrication d'huile de chaîne de tronçonneuse
Déchets ménagers spéciaux	Barjac, Beaulieu, Joyeuse, Vallon, Les Vans		DMS = Triadis Services	NC	Elimination
			ECO DDS = Chimirec		Traitement spécifique ou valorisation énergétique
Gravats	Barjac, Beaulieu, Joyeuse, Vallon, Les Vans	Plancher Environnement	ADCER Lavilledieu	Broyage et recyclage	Matériaux utilisés dans les TP
	St Remèze		COVED	NC	
Textiles	Toutes les déchetteries		L'Atelière	NC	Vente et chiffonnerie
			Philtex		Recyclage en isolant thermique
DEEE	Toutes les déchetteries	Ecosystem			gross électroménager hors froid - PURFER
					gross électroménager froid - TERCOVAL
					petit électroménager - IMMARK
Déchets verts	Barjac	interne	Plateforme de compostage	Co-compostage déchets verts	Production de compost
	Vallon		Aire de broyage des déchets verts	Compostage avec les déchets organiques de la distillerie de Vallon	
	St Remèze			COVED	
Mobilier des professionnels	Ruoms	Plancher Environnement	Valdelia	NC	Valorisation énergétique ou recyclage
Mobiliers des particuliers	Les Vans	Plancher Environnement	Eco-Mobilier	NC	Valorisation énergétique ou recyclage
Pneumatiques	Vallon		EUREC	NC	Fabrication de nouveaux produits : gazon synthétique, bitumes, ...
Polystyrène	Toutes les déchetteries		FAVERON	Broyage et recyclage	Production de polystyrène
Films plastiques	Barjac		ADIVALOR	Recyclage	Recyclage

Suite à l'interdiction de brûlage des déchets verts, nombreux étaient ceux qui se posaient la question «comment s'en débarrasser ?». Maires et délégués communautaires ont interpellé le syndicat sur les conséquences de cette mesure. Le SICTOBA préconise le développement du broyage des végétaux en vue de créer des filières locales de valorisation du broyat. C'est pourquoi, des journées d'échanges et de formation ont été proposées, au printemps dernier, aux élus, aux services techniques, aux paysagistes et également aux professionnels du tourisme (de type campings) afin de développer la technique de broyage des végétaux.

Afin d'aider les communes de la zone de montagne à s'équiper de broyeurs à végétaux, le syndicat a créé un système d'aide à l'achat de broyeurs pour les communes situées sur le secteur de la zone de montagne (Beaumont, Dompnac, Laboule, Loubaresse, Malarce sur la Thines, Malbosc, Montselgues, Rocles, Sablières, Saint André Lachamp, Saint Pierre Saint Jean, Saint Mélanie et Sainte Marguerite Lafigère).

Le SICTOBA a complété le dispositif « zone de montagne » avec le déploiement d'un système d'aide à l'achat de broyeurs mutualisés à l'attention de l'ensemble des services techniques municipaux. Ces broyeurs professionnels adaptés à leurs besoins permettront de broyer leurs tailles de haies au fur et à mesure et d'utiliser le broyat en paillage. En mutualisant ces broyeurs, le SICTOBA a permis à de petites communes de bénéficier d'un broyeur de qualité professionnelle. Le syndicat a souhaité positionner ces broyeurs comme un véritable outil de prévention de la production de végétaux et comme un gain de temps en l'absence du transport des végétaux.

Pour ce qui concerne la « zone de plaine », le comité syndical du SICTOBA a retenu le scénario suivant : mise au norme de l'aire de dépôt des déchets verts de Vallon Pont d'Arc et création de 2 aires de dépôt des végétaux sur le secteur de Les Vans et Joyeuse/Rosières.



A LA RENCONTRE DES ACTEURS DU SICTOBA :

Benoît PUJOL, responsable prévention compostage



Qu'est-ce que le TZGZD ?

En juillet 2014, la ministre de l'écologie a lancé un appel à projets pour créer des territoires pilotes « Zéro Gaspillage Zéro Déchet ». Les collectivités participantes s'engagent alors à avoir une politique dynamique de prévention et de gestion des déchets. Le « ZGZD » est un idéal à atteindre qui se traduit en pratique par la réduction du gaspillage alimentaire et la diminution de notre production de déchets (y compris des déchets recyclables). Les objectifs d'un tel projet sont de former, éduquer et sensibiliser tous les publics. Nous avons postulé à l'appel à projets durant l'été 2015.

Pourquoi avoir postulé à un tel projet ? Avez-vous été retenu ?

Nous étions engagés depuis 2009 dans un programme local de prévention, qui s'est terminé avec succès fin 2014. Nous sommes ainsi parvenus à atteindre l'objectif fixé de 7% de réduction des ordures ménagères. Nous avons souhaité postuler à ce nouveau projet afin de nous lancer dans un programme ambitieux de gestion de nos déchets sur le long terme en gouvernance participative. Il est essentiel que les Communautés de Communes adhérentes encouragent et soutiennent la démarche. Elles doivent être prêtes à s'investir dans les actions qui seront développées dans le cadre de ce projet. Forts de l'expérience et des résultats atteints lors du récent PLP, les acteurs du territoire (associations, collectivités, gros producteurs, ...) sont ouverts à travailler en étroite collaboration pour développer des projets adaptés aux caractères touristique, rural mais également enclavé de notre territoire.

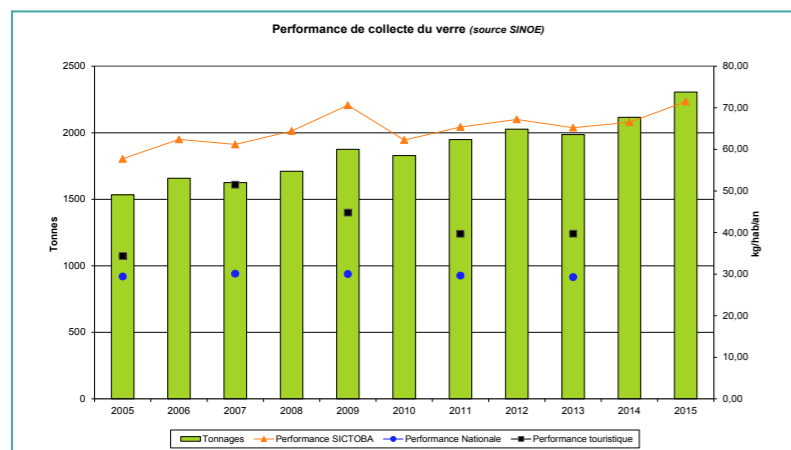
Notre dossier de candidature a été retenu, les partenaires et les citoyens seront impliqués dans les instances décisionnelles. Ce projet de territoire nécessite l'engagement de tous, en vue de faciliter l'émergence d'actions innovantes.



RÉSULTATS DE LA COLLECTE SÉLECTIVE EN 2015

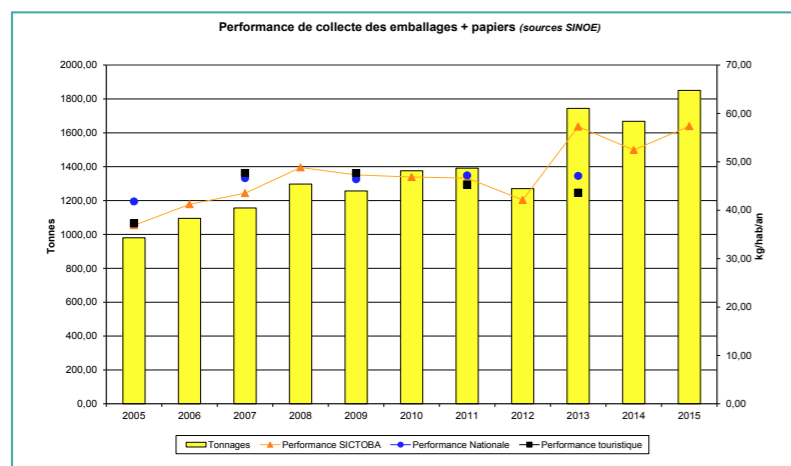
En 2015, 3 819,24 tonnes de déchets ont été collectées dans les bacs et conteneurs de tri soit : 2 306 tonnes de verre et 1 512 tonnes d'emballages ménagers et papiers. Nous devons travailler sur la baisse du taux de refus, car il coûte cher à la collectivité et fait baisser nos performances.

LA COLLECTE DU VERRE



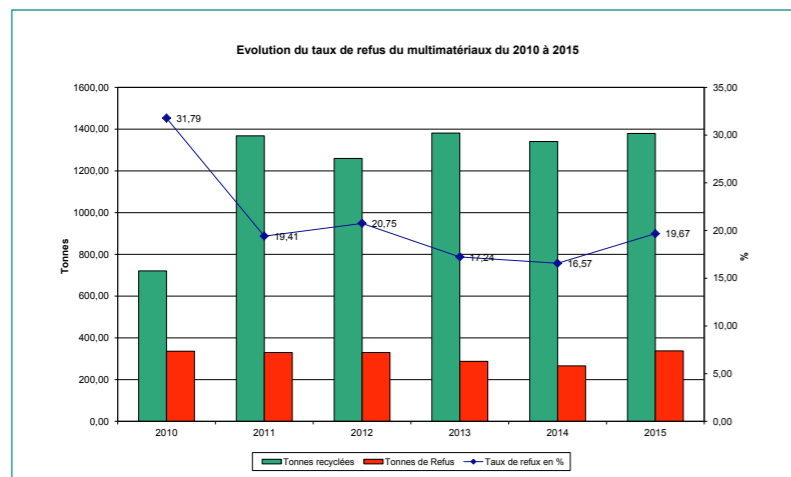
La collecte sélective du verre est très performante avec des résultats nettement supérieurs à la moyenne nationale et touristique. Aujourd'hui près de 90% du verre est trié.

LA COLLECTE DES EMBALLAGES ET DES PAPIERS



La collecte sélective des emballages et des papiers est en progression. Depuis 2013, les performances de collecte dépassent la moyenne nationale et touristique. Toutefois il y a une marge de progression d'environ 50%.

LE TAUX DE REFUS



Le taux de refus a augmenté en 2015 à cause d'un relâchement des usagers par rapport au respect des consignes de tri. De nombreuses incivilités ont été observées cette année.

A LA RENCONTRE DES ACTEURS DU SICTOBA :

Clarisse ROBERT,
responsable du service des collectes sélectives

Pouvez-vous dresser un bilan du déploiement de la collecte des TLC (Textiles, Linges de maison et Chaussures) sur le territoire ?

Tout d'abord il est nécessaire de savoir qu'environ 270 tonnes de textiles étaient en 2013 enfouies dans l'ISDND de Grospièrres. Partant de ce constat, le SICTOBA a décidé de s'engager dans une politique volontaire en harmonisant le maillage territorial des points de collecte. Ainsi le territoire dispose aujourd'hui de plus de 40 bornes de collecte des textiles, ce qui nous a permis de collecter 150 tonnes en 2015. Il est temps que chacun d'entre nous adopte le réflexe de ne plus jeter à la poubelle les vêtements dont il n'a plus l'usage. Ils peuvent encore servir ! En bon état, ils seront revendus en friperie et en mauvais état (troués ou usés) ils seront transformés en matériau d'isolation thermique.

Pourquoi avoir signé une convention avec les Restos du Cœur ?

Le SICTOBA a choisi en signant cette convention de faire du tri des déchets un acte éco-responsable mais également solidaire. C'est pourquoi il a sollicité les Restos du cœur afin de les rendre partenaires du tri et du recyclage. Tout comme la collecte du verre est en partie faite au profit de la Ligue contre le Cancer, le SICTOBA veut soutenir Les Restos du Cœur en reversant une partie de ses recettes de la collecte sélective. Ce qui représente environ 3000 € par an pour l'association les Restos du Cœur. Ce soutien est intimement lié aux tonnages recyclés d'emballages ménagers et papiers, puisque pour chaque tonne recyclée le SICTOBA reverse 1.50€ à la fédération ardéchoise des Restos du Cœur.



AU SICTOBA, LE TRI A SES ANIMATEURS !

Depuis le mois de septembre, Adrien et Émilie, les deux animateurs environnement recrutés par le SICTOBA, arpentent le territoire afin de répondre aux questions des habitants. Véritables vecteurs de communication auprès des usagers, leur présence sur le terrain est essentielle car elle permet d'expliquer, d'aider et de convaincre de l'intérêt du tri sélectif.

Les questions des habitants liées à la collecte sélective restent nombreuses, il n'est parfois pas évident de s'y retrouver. C'est pourquoi le contact humain est nécessaire afin de mieux transmettre l'information. Trier correctement ses déchets permet d'optimiser la collecte et donc de maîtriser les coûts. Le respect des consignes de tri est un véritable enjeu.

Les animateurs environnement du SICTOBA ont pour objectifs :

- Informer et sensibiliser les habitants et les publics relais au tri des emballages ménagers mais aussi au compostage et autres actions de prévention.
- Faire progresser la qualité du tri et la quantité de matériaux collectée à recycler.

Concrètement, cela se traduit par :

- Sensibiliser les habitants en faisant du porte à porte
- Informer et sensibiliser les habitants et les publics relais (élus, professionnels du tourisme, ...)
- Participer à des événements, manifestations et marchés locaux afin d'animer un stand sur différentes thématiques (tri, recyclage, prévention, ...)
- Réaliser des animations auprès de publics spécifiques, notamment avec les scolaires
- Participer au contrôle qualité des collectes sélectives
- Collecter des données sur la qualité du tri
- Repérer les problèmes et engager des actions correctives (en porte-à-porte ciblé par exemple)



LE VILLAGE DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS S'EST INSTALLÉ AU COLLÈGE DE VALLON PONT D'ARC.

Dans le cadre de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets, le SICTOBA a organisé le village de la réduction des déchets en collaboration avec l'équipe enseignante du collège. Les élèves des classes de 5^e ont été au cœur du dispositif. Objectif de cette journée : mobiliser les collégiens aux problématiques environnementales. Plus de 250 élèves ont été sensibilisés et ont participé à 4 ateliers sur le thème de la réduction de nos déchets :



Atelier sur les éco-gestes et le gaspillage alimentaire

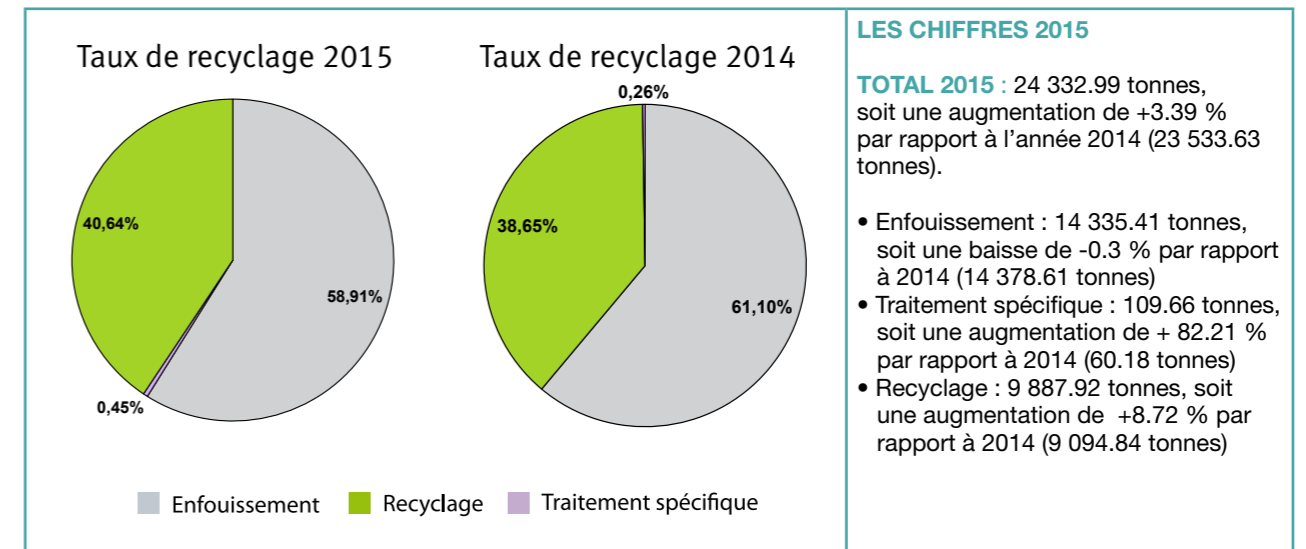
Atelier sur la cuisine anti-gaspi

Atelier sur le réemploi des objets non-utilisés

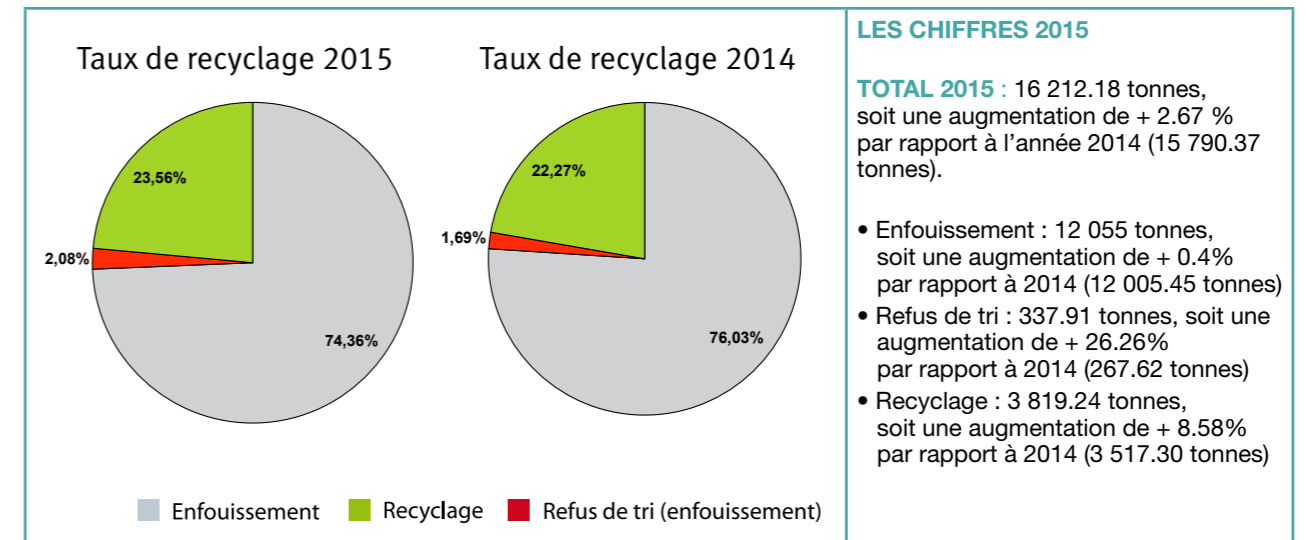
Atelier sur le devenir de nos déchets

BILAN DETRITIQUE 2015

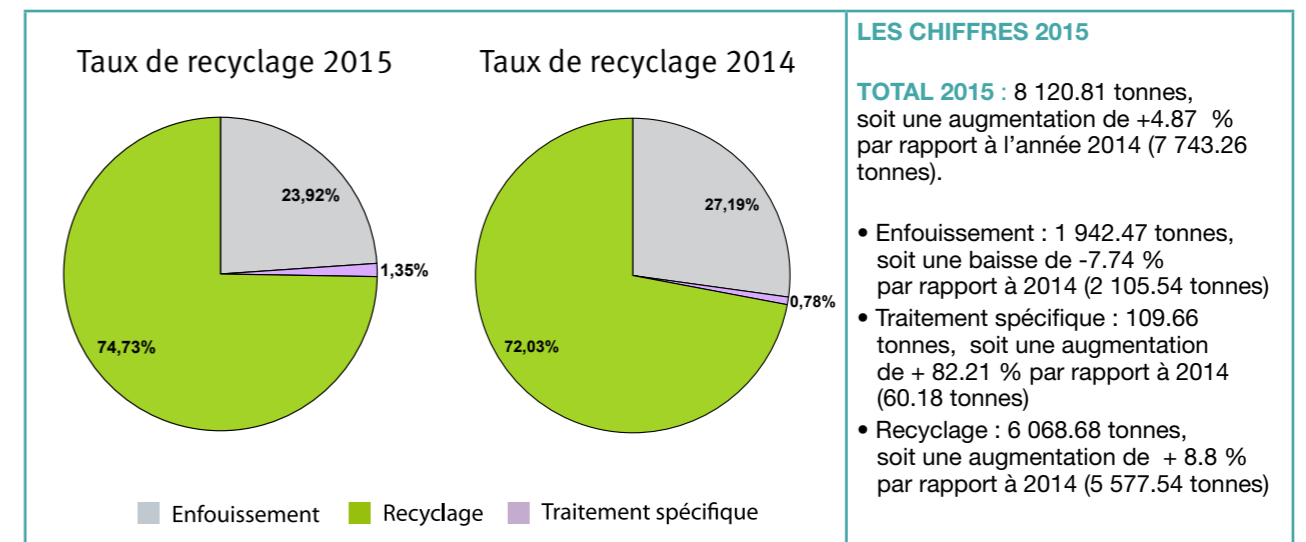
DECHETS MENAGERS (ordures ménagères assimilés + déchetteries)



ORDURES MENAGERES (ordures ménagères résiduelles et recyclables)



DECHETTERIES



le traitement
des ordures
ménagères

la collecte
sélective

le compostage
et la gestion des
déchets verts

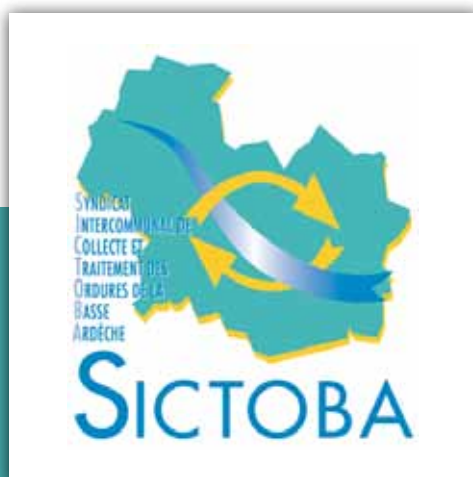
Le **SICTOBA**
se tient à votre disposition
pour répondre
à vos questions
concernant :

la communication

la gestion
administrative

les déchetteries

la collecte
des encombrants



Pour toutes informations concernant la collecte des ordures ménagères, merci de prendre contact auprès du délégué des ordures ménagères de votre communauté de communes.

Quartier la Gare - 07460 Beaulieu

Tél. 04 75 39 06 99

Fax. 04 75 89 91 69

Mail. contact@sictoba.fr / secretariat@sictoba.fr

www.sictoba.fr